

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 31 Décembre 1895

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'acte reçu le 5 septembre 1895 par M^e Valentin, notaire à Monaco, enregistré, aux termes duquel M. VAESSEN, directeur de la Société Monégasque d'Electricité, dont le siège social est à Monaco, rue Imberty, n° 2, agissant au nom et comme mandataire de M. Emile DREYFUS, président du Conseil d'Administration de ladite Société anonyme, a constaté les modifications votées à l'unanimité par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 août précédent, aux statuts établis par l'acte du 1^{er} juillet 1890, lesquelles modifications ont pour objet de se conformer aux prescriptions de Notre Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés par actions ;

Vu l'article 44 du Code de Commerce ;

Vu Nos Ordonnances des 15 juillet 1890, 21 mars 1892 et 5 mars 1895 ;

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Est approuvée la substitution à l'ancien texte des statuts de la nouvelle rédaction des articles 29, 32, 33, 34, 35, 36 et 43, telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 août dernier et qu'elle est relatée à l'acte ci-dessus visé du 5 septembre 1895, et dont une expédition est annexée à la présente Ordonnance.

ART. 2

La teneur des résolutions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 août dernier sera déposée au Greffe du Tribunal Supérieur et insérée au *Journal de Monaco*, avec mention de la présente approbation.

ART. 3

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
DUGUÉ DE MAC CARTHY.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'expédition authentique du testament olographe en date du 23 novembre 1888, déposé le 25 novembre 1895 aux minutes de M^e Lavoignat, notaire à Paris, par lequel M^{me} la marquise de Pleumartin, née Rey, domiciliée à Paris, où elle est décédée le 23 novembre 1895, a légué :

1^o Une somme de deux cent mille francs au profit du Chapitre de l'Evêché de Monaco ;2^o Une somme de cinquante mille francs au profit de l'Orphelinat ;3^o Une somme de vingt-cinq mille francs au profit de l'Hospice ;4^o Une somme de dix mille francs au profit de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;Et 5^o Une somme de dix mille francs au profit de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Vu l'article 778 du Code Civil ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Chapitre de l'Evêché, l'Orphelinat, l'Hospice, la Société de Saint-Vincent-de-Paul et l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Monaco sont autorisés à accepter les legs qui leur ont été faits par M^{me} la marquise de Pleumartin, née Rey, et qui sont mentionnés dans le testament sus-visé du 23 novembre 1888.

Une expédition en forme du susdit testament restera annexée à la présente Ordonnance.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
DUGUÉ DE MAC CARTHY.

Par Ordonnances Souveraines du 27 décembre 1895, sont nommés :

M^{me} Olivier Ritt, membre du Bureau de Bienfaisance de Monaco, en remplacement de M^{me} la Baronne de Farincourt.

M. Antoine Vatrican, secrétaire-ordonnateur du bureau des Marguilliers de la Paroisse Sainte-Dévote, en remplacement de M. Edmond Turrel, démissionnaire.

M. Jean-Baptiste Marin, secrétaire de la Commission Administrative de l'Hôtel-Dieu,

en remplacement de M. Paul-Marius Macarry, démissionnaire.

NOUVELLES LOCALES

S. Exc. M. le Gouverneur Général recevra le 1^{er} janvier, à 2 heures, le Corps Consulaire, les Autorités et les Fonctionnaires.

S. G. M^e l'Evêque recevra également les Autorités et Fonctionnaires, à 2 heures et demie.

M. l'Abbé Mercier, qui a reçu l'institution canonique, sera installé dimanche prochain 5 janvier, en qualité de Curé de Sainte-Dévote.

Samedi dernier a eu lieu, ainsi que chaque année à pareille époque, une réunion solennelle au Collège de la Visitation, pour la distribution des prix.

La séance, à laquelle assistaient l'élite de la société monégasque et plusieurs familles des élèves, était présidée par S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général.

Avec la distribution des prix, le Collège fêtait cette année le 25^e anniversaire de sa fondation à Monaco. Les supérieurs ont tenu à profiter de l'occasion pour donner un témoignage public de leur reconnaissance à nos Augustes Souverains ainsi qu'au digne clergé, au gouvernement si paternel de la Principauté, et à la population de Monaco, pour les marques de bienveillance souvent réitérées, dont le Collège de la Visitation a été l'objet pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler.

S. Exc. le Gouverneur Général a daigné terminer la séance en adressant aux maîtres et aux élèves quelques mots pleins de bonté et d'encouragement, qui ont été accueillis par les plus vifs applaudissements de l'auditoire.

Parmi les élèves les plus distingués, on a pu remarquer les noms de Goggia, Marana, Charrey, Tiedeman, Levame, Cattaneo, etc.

Le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, a prononcé, dans son audience du 27 décembre, les condamnations suivantes pour vol :

Joseph François Bonardo, 19 ans, ferblantier à Monaco, 15 jours de prison ;

Ange Simondini, cocher, 31 ans, et Jean-Victor Pugnoli, jardinier, 35 ans, tous deux sans domicile fixe, à deux mois d'emprisonnement.

MM. Noël et Pattard, directeurs du Grand-Hôtel, ont remis à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, une somme de 202 francs, provenant d'une collecte faite au profit des pauvres, pendant un réveillon de Noël.

Nous sommes heureux d'insérer un nouveau don charitable :

M. Léon de Sigaldi a fait remettre à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, la somme de deux

cents francs à employer au soulagement de quelques familles monégasques.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE. — Depuis le 24 décembre, le siège de la Société des Régates, boulevard de la Condamine, et le magasin de vins de M. Guizol, 37, rue Grimaldi, sont reliés au réseau téléphonique monégasque.

Nous sommes heureux de féliciter ici M. le Commandant Renault, ancien commandant du Palais de Son Altesse Sérénissime, du succès remporté par son mémoire: — « *Prodrôme de la Flore bryologique de Madagascar, des Mascareignes et des Comores* » auquel l'Institut vient d'attribuer le prix *Montagne*. Notre ancien Commandant du Palais peut être d'autant plus fier de ce succès, qu'il est le couronnement d'une première épreuve.

La récente expédition de Madagascar ajoutera sa pointe d'actualité à la prochaine publication de ce mémoire. Car il ne faut pas croire — d'après l'aridité un peu technique du titre — que l'ouvrage soit purement et de tout point scientifique. La partie la plus importante traite, il est vrai, de bryologie pure; mais elle est précédée de « *Considérations préliminaires* » dont la lecture ne laisse pas que d'être fort intéressante, même pour les profanes auxquels l'étude des mousses demeure étrangère.

C'est d'abord une étude géographique et topographique de la nouvelle colonie française. La géologie et la climatologie ont ensuite leur tour, et permettent de se faire d'une manière générale une idée exacte de l'aspect de ce vaste territoire.

Mais que l'on ne croie pas, pour cela, que l'auteur ait voulu sortir de sa sphère: l'étude des plantes implique celle des terrains, de la distribution des eaux, des différences de climat. Tout se tient, dans la nature; un lien mystérieux unit tout ce qui existe ici bas; la vie ne peut se manifester et ne se maintenir que dans certaines conditions, parfaitement déterminées, mais que la science ne connaît encore qu'à demi.

Bien plus, l'étude de la flore d'un pays peut éclairer les relations que ce pays a pu avoir avec d'autres régions voisines, — tout comme la présence de coquillages marins, retrouvés à l'état fossile, au sommet des hautes montagnes, vient corroborer l'hypothèse du globe terrestre primitivement recouvert par les eaux, donner le mot des premiers soulèvements de l'écorce solide, trahir l'âge de certaines régions.

Enfin l'étude de la Distribution des Muscinées à Madagascar, donne lieu, dans ce mémoire, à des considérations d'un ordre très général et même d'une utilité pratique. La nouvelle possession française est à peine connue. Le livre du Commandant Renault permet d'éclairer bien des points obscurs de la géographie proprement dite.

De la répartition des mousses sur ce vaste territoire, — par la connaissance des conditions d'existence de chaque espèce, — on en arrive forcément à déduire et les différences de climat, et la nature des couches géologiques et l'altitude des diverses zones, d'une manière quasi-absolue. C'est pourquoi nous disions plus haut que ce mémoire, — tout en ayant une grande importance au point de vue purement bryologique, — n'en intéressera pas moins les simples lecteurs, curieux de connaître d'une façon un peu plus exacte, la reine des îles austro-africaines.

YACHTING. — Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin vient de mettre son yacht *Aranella* à la disposition du Czarewitch.

L'*Aranella* est à Monaco depuis vendredi, ainsi que la *Fée*, chaloupe à vapeur, également à Son Altesse Royale.

Le 28 Décembre est entré dans notre port, le yacht à vapeur anglais *White-Lady* à M. Goelett,

venant de Cannes; 6 passagers, 32 hommes d'équipage, capitaine Zones, 311 tonneaux.

La question de la *jauge internationale* pour les yachts de course a fait un grand pas.

Depuis plusieurs mois, des pourparlers avaient été engagés par le Yacht Club de France, d'un côté avec le Yacht Racing Association, de l'autre avec les Yachts Clubs belges et néerlandais. Le Congrès des Sociétés nautiques des deux nations, réuni à Rotterdam, a adopté en principe la nouvelle formule élaborée par les premiers architectes navals d'Angleterre et adoptée par le Y. R. A.

Selon toute probabilité, le temps est proche où nous aurons enfin une « jauge internationale » pour le plus grand bien du yachting.

Tous les yachtsmen s'en réjouiront.

La représentation de samedi dernier avait attiré une foule élégante dans la salle Garnier. La *Vie Parisienne*, cette opérette si gaie de J. Offenbach, a été enlevée avec beaucoup d'entrain. M. Dupuis est un comédien des plus remarquables, les années n'ont nullement affaibli son grand talent, il a été parfait dans le rôle du baron de Gondremark; M^{me} Montbazou s'acquitta très spirituellement du rôle de Gabrielle.

Les autres personnages sont bien tenus.

Ce soir, deuxième représentation.

Samedi 4 et mardi 7 janvier, deux représentations, données par les artistes de la Comédie-Française, M^{lle} Bartet, M^{me} Barette-Worms et MM. Worms et Baillet.

Samedi 4, le *Pardon*, comédie en trois actes de M. Jules Lemaitre.

L'homme n'est pas parfait, joué par les artistes du théâtre de Monte Carlo.

Mardi 7, *La Paix du ménage*, comédie en deux actes de Guy de Maupassant et le *Pardon*.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Jeudi 2 janvier, à 4 heures, *Bébé*, comédie en trois actes de Hennequin, par M. Saint-Germain, M^{me}s Auffray, Van Leer, Angelot et MM. Murator, Buislay, Mesmacker, Auffray.

A l'occasion des fêtes du jour de l'an, le Concert Classique du jeudi 2 janvier n'aura pas lieu.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Jeudi 26 décembre

La *Poule d'essai* a été partagée entre MM. Asti Cesare et le comte François de Neiva.

Le *Prix des Jasmins* a été remporté par MM. le comte Cioleck et Roberts, 7 sur 7; la deuxième place a été pour M. Nocca, 6 sur 7.

La *Poule réglementaire* a été partagée entre MM. Lindes et comte de Neiva.

Samedi 28 décembre

La *Poule d'essai* a été partagée entre MM. Lo et d'Hayes.

Le *Prix des Camélias* a été gagné par MM. Brinckmann et Roberts, 8 sur 8; M. Asti Cesare, 7 sur 8, troisième.

La *Poule réglementaire* a été partagée entre MM. Albert et le comte Trauttmansdorff.

Les autres poules ont été partagées entre MM. le comte de Neiva et de Willamov.

Lundi 30 décembre

La *Poule d'essai* a été partagée entre MM. Lindes et d'Hayes.

Le *Prix des Iris* a été gagné par M. le comte de Neiva, 9 sur 9; MM. le comte Voss et Albert, deuxièmes.

La *Poule réglementaire* a été partagée entre MM. Lo et Pearce.

On lit dans le *Figaro*:

On sait que les courses de Nice, qui attirent chaque année tant de monde sur le littoral, vont commencer dans une quinzaine de jours.

On peut voir en ce moment, chez l'orfèvre Aucoc, rue de la Paix, à Paris, un très bel objet d'art d'un goût très affiné, offert par S. A. S. le Prince de Monaco, en prix, à l'une des principales épreuves qui seront disputées sur l'hippodrome du Var.

Dernière cote des paris:

PRIX DE MONTE CARLO			
	1, 2, 3		1, 2, 3
8/1 Lobélia.....	2/1	16/1 Olifant.....	4/1
8/1 Virgile II.....	2/1	16/1 Iskender.....	4/1
10/1 Lancelot.....	5/2	16/1 Festuca.....	4/1
10/1 Vieux-Temps....	5/2	16/1 Comte Jean.....	4/1
12/1 Times.....	3/1	20/1 Violette de Bret..	5/1
12/1 Faultless.....	3/1	20/1 Anraguet.....	5/1
12/1 Boudoir.....	3/1	25/5 Calvados.....	6/1
12/1 Sea Wive.....	3/1	25/1 Cassio.....	6/1
12/1 Padlock.....	3/1	25/1 Manfred.....	6/1
12/1 Ouidistraham.....	3/1	25/1 Piquante.....	6/1
12/1 Greco.....	3/1	25/1 Black Eyes.....	6/1
GRAND PRIX DE MONACO			
6/1 Times.....	6/4	12/1 Comte Jean.....	3/1
8/1 Olifant.....	2/1	16/1 Iskender.....	4/1
8/1 Ranville.....	2/1	16/1 Padlock.....	4/1
8/1 Calvados.....	2/1	16/1 Attichy.....	4/1
12/1 Faultless.....	3/1	16/1 Paola.....	4/1
12/1 Martingale.....	3/1	20/1 Girthhead.....	5/1
12/1 Lobélia.....	3/1	20/1 Folichon.....	5/1
12/1 Virginie.....	3/1	20/1 Boudoir.....	5/1
12/1 L'Isère.....	3/1		

UNE CHASSE AU CACHALOT

S. A. S. le Prince a fait, à la réunion mensuelle des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, un curieux récit de la capture d'un cachalot opérée par l'équipage de son yacht *Princesse-Alice*, dans la région des Açores:

C'est le 18 juillet dernier, au sud de l'île de Perceina, qu'on rencontra une troupe de cachalots et qu'eut lieu cette chasse émouvante. Les matelots d'une des baleinières parvinrent à harponner un des animaux. Celui-ci s'écartait aussitôt de la troupe, et partait à toute vitesse, traînant après lui le bateau. A la longue, pourtant, fatigué, il se laissait approcher de nouveau et un second coup de lance le frappait. L'eau vaporisée rejetée par les événements prenait une teinte rosée d'abord, puis tout à fait rouge. Le cachalot, blessé à mort, devint alors furieux. On sait que surtout l'heure de l'agonie de ces animaux est dangereuse pour les chasseurs. Souvent, des baleinières furent broyées d'un seul coup des terribles mâchoires. Aussi n'est-ce pas sans inquiétude que les voyageurs de la *Princesse-Alice* virent l'animal, reprenant quelque vigueur, battre l'eau de coups de queue formidables qui produisaient de vastes tourbillons et se diriger vers le navire avec une vitesse de plus de onze nœuds. Mais, au moment où le choc devait se produire, le cachalot plongea, passa sous le navire et reparut de l'autre côté, cette fois, en pleine agonie.

La tête de l'animal se trouvait alors à 15 mètres par le travers du gouvernail, lorsque tout à coup, dans un dernier spasme, les mâchoires se désunirent et laissèrent échapper, dans un vomissement, des objets considérables, parmi lesquels on crut reconnaître plusieurs *céphalopodes* ou poulpes d'assez forte taille et d'espèces bizarres.

Malheureusement, ces débris couraient rapidement. Vite une embarcation fut mise à la mer; quelques tours d'hélice en arrière, donnés doucement, provoquèrent des tourbillons ascendants et l'on put ramener à la surface et saisir cinq poulpes très bien conservés.

La *Princesse-Alice* quitta alors la flaque de sang de plus d'un hectare sur laquelle elle flottait, et regagna la côte en remorquant le cachalot, long de près de 14 mètres, solidement arrimé par un câble d'acier fixé à sa tête.

Lorsqu'on examina de près l'animal, on constata que ses lèvres portaient la marque profonde des ventouses des poulpes qui durent s'y coller avec la dernière énergie pour résister au mouvement de déglutition. C'est sans doute pour ce motif que la tête de chaque poulpe était séparée du corps; ce dernier dut, en effet, passer le premier, sans résistance, dans l'estomac, tandis que la tête et les bras se défendaient désespérément.

Les poulpes semblent, d'après ce qui a été observé, entrer pour une grande partie dans le menu des cachalots. L'estomac de l'animal capturé contenait encore, en effet, plus de 100 kilos d'une sorte de « purée » de calmars, semée de becs et de globes oculaires.

Le docteur Joubin, professeur à la Faculté de Rennes, a étudié minutieusement les débris recueillis. Il a constaté qu'un des poulpes est d'une espèce absolument inconnue. Tandis qu'à l'ordinaire le corps de ces animaux est lisse et gluant, celui-ci est recouvert de larges et fortes écailles. Les bras qui, conservés, sont gros encore comme un bras d'homme, portent chacun une centaine de ventouses terribles, armées de griffes acérées, aussi puissantes que celles des grands carnassiers.

Ce poulpe qui, faute de pouvoir être classé dans aucune espèce connue, a été baptisé *Lepidotenthis Grimaldii*, appartient sans doute, avec ceux recueillis le même jour, à une famille spéciale dont les individus ne paraissent jamais à la surface et vivent, sans pourtant jamais toucher le fond, à des profondeurs jusqu'ici inexplorées.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nicc. — Il est désormais certain que la reine d'Angleterre viendra directement d'Osborne à Nice, en mars prochain, par Cherbourg et Paris. La reine restera six semaines à Nice. Elle partira vers la mi-avril pour se rendre à Cobourg, où elle restera environ dix jours. De là, elle se rendra à Cronberg, où elle se rencontrera avec l'impératrice Frédéric, sa fille.

Avant de rentrer en Angleterre, Sa Majesté passera près de trois semaines en Allemagne.

La Turbie. — Le duc Eugène de Leuchtenberg, qui vient d'arriver à Paris, est incessamment attendu à la Turbie. Le duc est, dit-on, porteur d'une lettre autographe de l'impératrice douairière de Russie qu'il a été chargé de remettre au Tzarewitch. On assure que dans cette lettre l'impératrice informe son fils qu'elle se propose de venir le rejoindre à la villa des Terrasses, en compagnie de la grande-duchesse Olga, dans les premiers jours de janvier — style russe.

Disons encore, à ce propos, que le grand-duc Pierre d'Oldenbourg s'est, sur le désir exprimé par le Tzarewitch qui l'a en grande affection, installé à la villa des Terrasses.

LETRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

L'année 1895 s'en va comme elle était venue, par un temps gris et un brouillard épais. L'année 1896 ne révèle son approche par aucun signe éclatant. Il y a de la brume partout, des crises financières, des menaces de complication, en Europe et en Amérique. Nous n'en avons pas fini avec les « petits papiers », la fièvre des scandales, les publicités à sensation, les querelles de parti jetant un mauvais jour sur la réputation nationale. On dirait cependant qu'il y ait un peu de détente et que la « trêve des confiseurs » soit, cette année, le prélude d'un calme naissant.

La campagne contre le Président de la République, dont nous avons parlé dans notre précédente lettre, paraît terminée. Ses promoteurs ont vu qu'elle ne faisait qu'augmenter les sympathies qu'ils croyaient de détruire.

S. A. I. le duc Eugène de Leuchtenberg a été chargé de remettre à M. Félix Faure un message écrit de la main du Czar. Dans ce message, Nicolas II assure le Président de la République de ses sympathies personnelles et se réjouit des liens de sérieuse amitié qui continuent à unir la Russie et la France. Ce message a une double portée. C'est une critique des attaques dirigées contre M. Félix Faure et sa famille; c'est, en même temps, une réponse à certaines insinuations répandues contre la solidité de l'alliance franco-russe.

On a beaucoup remarqué dans les cercles diplomatiques, que le Czar avait choisi pour messenger un Prince d'origine française. Le duc Eugène de Leuchtenberg est, en effet, le petit-fils d'Eugène de Beauharnais, issu du premier mariage de l'impératrice Joséphine, et qui fut adopté par Napoléon I^{er}.

×

On a beaucoup brûlé de bûches de Noël cette semaine. Les grandes ambassades ont donné des fêtes intimes; la haute société a réveillé au sortir des messes de minuit très fréquentées. Nous n'irons pas jusqu'à dire que ce

respect d'une vieille tradition indique un retour au mysticisme et aux idées religieuses. En France, à toutes les époques, on a gaiment fêté Noël. Nos pères les Gaulois suivaient ce jour-là les druides dans les forêts en chantant avec eux: « Au gui, l'an neuf! » et rapportaient au logis un rameau du feuillage sacré, coupé par le grand-prêtre avec une serpe d'or sur les branches des chênes. Aujourd'hui nous célébrons cette transition entre deux années par des visites, des poignées de mains, des échanges de cartes de visite, des vœux plus ou moins sincères, des soupers plus ou moins gais. Les femmes préparent leurs plus gracieux sourires; on est aux petits soins pour les maris, les pères nobles et les vieux célibataires. Les enfants sont bien sages, les facteurs très ponctuels et les concierges polis. C'est l'heureuse semaine pour ceux qui ont des étrennes à recevoir et même, quand ils ont bon caractère, pour ceux qui en ont à donner.

Pourquoi se plaindre d'un usage qui a, du moins, le mérite de porter un nom qui ne trompe personne. Il y a quatre siècles, le mot *estrainer* signifiait contraindre et le substantif *estraine* voulait dire *cadeau fait par force*. Les étymologies disent souvent la vérité. Résignons-nous et allons vider nos escarcelles chez les marchands qui ont soigné leurs étalages un peu plus que d'ordinaire. Il faut bien faire aller le commerce!

×

Le peuple, qui n'est pas riche, surtout depuis que les budgets, escortés des impôts, augmentent chaque année, a pourtant plus de philosophie que certains mondains. Il assiège chaque soir les petites boutiques installées sur les boulevards parisiens. Il écoute en riant les boniments des camelots. Chacun a hâte de voir le jouet nouveau, le départ du 200^e pour Madagascar, le général Duchesne, entouré de son état-major, la prise de Tananarive, la cour de la reine Ranavalô, le traîneau russe ou « Courrier du Czar », la canonniers métallique garantie contre tout échouement, la poursuite d'Arton par un gendarme qui ne l'attrape jamais, l'express de Granville qui fait un tour dans les rues de Paris.

Les jouets classiques, le poil à gratter, la poudre à éternuer, les pastilles du sérail ont non moins de succès. Il paraît que tout cela fait « la joie des enfants et le bonheur des parents ».

Ce qui est impérissable, ce qui se vend le plus, ce sont encore les poupées. Ce que les petites filles préfèrent, ce sont ces poupées qu'elles habillent, déshabillent, font diner. La poupée leur apprend à devenir de bonnes mères de famille. Aussi doit-on éviter de leur acheter des poupées prétentieuses, habillées par les grandes couturières: ce qui leur donnerait des goûts de luxe et de dépense.

Voulant acheter une poupée véritable éducatrice à ma petite-fille, qui a six ans, je m'approchai d'une marchande du boulevard et lui demandai quelque chose de simple, une poupée n'ayant pas des allures d'habituée de nos établissements de plaisir.

— Chez moi, Monsieur, me répondit la marchande d'un ton fier, il n'y a que des poupées honnêtes!

×

C'est en l'église de la Madeleine que j'ai entendu la messe de minuit, le jour de Noël. Le recueillement laissait à désirer. On se serait cru dans une réception mondaine. J'en fis l'observation à un prêtre de mes amis:

— Que voulez-vous? me dit-il; à la Noël, nos églises sont de pieux salons où Dieu offre une soirée à ses invités... non à ses élus.

Il est certain que les « invités de Dieu » ont beaucoup trop parlé ce soir-là de la mort de M. Max Lebaudy, connu dans un certain milieu sous le sobriquet de « Petit Sucrier » dont le plus grand tort a été de posséder une fortune de plus de vingt-cinq millions. Cette richesse très au-dessus de la moyenne l'a exposé à toutes sortes de désagréments, d'exploitations, de tentatives de chantage. S'il eût été moins riche, il aurait plus facilement obtenu un congé de convalescence qu'il aurait pu passer à Monaco, un pays qu'il aimait beaucoup, dont l'air lui faisait grand bien et où il aurait voulu finir ses jours.

Ni l'or, ni la grandeur, ne nous rendent heureux!

×

Mais ce n'est pas le moment de philosopher. On reçoit tant de lettres en ce moment qu'on ne lit pas jusqu'au bout celles qui sont trop longues. Je serais désolé que celle-ci eût ce mauvais sort; car ce que j'ai encore à dire me tient fort à cœur. Je désire adresser mes vœux de bonne année les plus sincères et les plus respectueux à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco, à leurs enfants, à S. Exc. le Gouverneur Général, à S. G. M^{sr} l'Evêque, au Secrétaire Général de la Principauté, à l'Administrateur délégué, aux Administrateurs de la Société des Bains de Mer, aux Monégasques, dont l'hospitalité charmante m'a si bien accueilli depuis tant d'années, aux lecteurs et aux

lectrices dont l'indulgence m'est si utile. Que l'année qui vient soit heureuse pour tous et pour toutes; je le désire d'autant plus qu'elle sera bisextile.

DANGEAU.

CAUSERIE

Les accidents de chemins de fer

Protection des trains en marche dans les tunnels. — Une nouvelle invention. — Plus de tamponnements. — Moyen pratique et économique pour éviter les accidents dans les souterrains.

M. Eugène Magnin, déjà inventeur du télégraphe imprimeur, vient de trouver le moyen d'éviter les tamponnements des trains dans les souterrains. Nous nous bornerons, pour renseigner nos lecteurs, à citer certains passages de la notice explicative dressée à ce sujet par l'inventeur, et publiés par la *Gazette des eaux*.

La longueur du tunnel est divisée en zones de 400 mètres. Au commencement de chaque zone est installée une lampe (feu vert) et entre deux feux verts est intercalé un feu rouge.

Toutes les lampes sont éteintes tant qu'il n'y a aucun train engagé dans la galerie. Aucun gardien ne veille à la circulation des trains.

Dès qu'un convoi pénètre dans le tunnel, il allume le premier feu vert et le feu rouge à 200 mètres en avant; ce n'est qu'après avoir dépassé ces signaux respectivement de 600 et 400 mètres qu'il les éteindra. Avant de pouvoir produire ce résultat, il pénètre dans la seconde zone de protection dont il allume le signal vert et le signal rouge et c'est au moment où il arrive à hauteur de ce dernier signal qu'il éteint les deux feux de la première zone. Il a alors derrière lui les deux feux qu'il vient d'allumer et il est déjà éloigné de 200 mètres du feu vert de cette zone. Il n'éteindra ces deux signaux que lorsqu'il sera vers le milieu de la zone suivante après avoir encore allumé les signaux vert et rouge de celle-ci. Et ainsi de suite jusqu'à ce que le tunnel soit franchi.

Un second train qui pénétrera dans ce tunnel pourra marcher à sa vitesse réglementaire tant qu'il n'apercevra aucun signal allumé devant lui; s'il voit un feu vert, il devra ralentir sa marche tout en continuant, mais il ne devra pas dépasser le signal rouge sans le voir s'éteindre. Au moment où se produira la disparition de ce feu rouge, le train qui l'a allumé sera exactement à 400 mètres; le train suivant pourra donc reprendre sa marche.

Les signaux verts indiquent par conséquent, aux mécaniciens qu'ils ne sont pas très éloignés d'un train engagé avant eux, et les feux rouges indiquent le point extrême où l'on peut arriver sans danger.

Ce jeu des signaux se produit quel que soit le sens et le nombre des trains engagés; ainsi, si dans un tunnel de 12 kilomètres on lançait trente trains, ils seraient tous mis en demeure de circuler à 400 mètres l'un de l'autre.

Si le premier train s'arrêtait brusquement, à la sortie du tunnel, par exemple, les trains suivants seraient invités par les signaux à s'arrêter successivement à 400 mètres d'intervalle. Il n'y aurait chance de tamponnement qu'entre le train dont le mécanicien dépasserait le signal rouge et le train précédent. Les autres n'auraient rien à craindre, mais ne se verraient invités à reprendre la marche qu'autant qu'ils auraient devant eux une section libre de 400 mètres.

Enfin, un train peut dérailler en un point quelconque d'un tunnel et détruire un des appareils de commande des signaux, mais il se trouve justement que l'appareil qui sera détruit ne peut jamais être celui correspondant aux feux qui protègent le train en ce point du tunnel. Jamais un train ne risque d'être totalement privé de signal protecteur à l'arrière dans n'importe quelle situation qu'il se trouve. Il aura toujours un feu au moins à 200 mètres et peut-être à 400 et même à 600 mètres.

La consommation totale de lumière est égale au double de la consommation d'une seule lampe qui brûlerait seulement pendant une durée égale à la somme des temps employés par chacun des trains pour franchir le tunnel. On peut juger par là que cette consommation ne peut être considérable et cette donnée permet l'installation de générateurs d'électricité de faible puissance et qui par conséquent sont peu coûteux.

Il est plus que certain que ce système de protection

des trains est appelé à rendre de réels services. Nul doute qu'en ce moment où les accidents de chemins de fer sont malheureusement si fréquents, les Compagnies ne cherchent à assurer d'une façon un peu plus efficace, la sécurité des trains en marche.

Notons que M. Magnin a déjà de nombreux brevets pour une barrière de passage à niveau manœuvrée à distance par les trains eux-mêmes et pour un appareil télégraphique-imprimeur.

VARIÉTÉS

Quelques notions sur le cyclisme en Angleterre

(Suite et fin. — Voir le numéro 1953)

En Angleterre, comme en France, ce sont les ouvriers qui ont commencé à rouler; mais depuis quelques années, on roule dans toutes les classes, et dans tous les mondes. Les jantes en bois n'ont aucun succès ici. Le tricycle nous a paru avoir plus de succès qu'en France; la majorité des clergymen semble l'avoir adopté, quoique d'aucuns se livrent à la bicyclette. Presque toutes les bicyclettes sont munies d'un couvre-chaîne et les selles recouvertes d'un petit coussinet amortisseur. Il est plusieurs villes où le cyclisme compte autant d'adeptes parmi les femmes que parmi les hommes. La princesse Maud, la princesse Victoria, la duchesse de Fife et d'autres dames de l'aristocratie montent à tricycle; beaucoup de médecins, de femmes-écrivains (et il n'en manque pas en Angleterre), montent à bicyclette. Elles roulent en jupes longues, sur machines de femme avec filets ou treillage protecteur: dans ces conditions elles ne peuvent rouler ici très longtemps ni très vite. Elles ne sont point associées comme chez nous aux longues excursions. L'apparition d'une dame bicycliste roulant en culotte soulève les lazzi des gamins (small boys), les rires des jeunes et des vieilles dames, et parfois, même, çà et là, le geste réprobateur d'un monsieur grave dont la religion est troublée. Miss Annie White est célèbre ici pour s'être faite l'apôtre de la culotte, de ce que les Anglais appellent, mais sans l'adopter, le costume rationnel. Les intérêts des dames cyclistes sont soutenus par une revue mensuelle *The lady Cyclist*, rédigée en grande partie par des dames, illustrée parfois de photographies intéressantes et bourrée d'annonces, comme tous les recueils d'Outre-Manche.

Il y a deux grandes sociétés de cyclistes en Angleterre: la *National Cyclist's Union* qui s'occupe surtout de courses comme l'*Union Velocipédique de France* et le *Cyclist's Touring Club*, composée exclusivement d'amateurs comme notre *Touring Club*. Le C. T. C., comme on dit, compte près de 20,000 membres, parmi lesquels beaucoup de dames et des étrangers. La souscription annuelle est de 3 shilling et le droit d'entrée de 1 shilling seulement. Le membre reçoit un journal mensuel et jouit de réductions dans les hôtels mentionnés par l'Annuaire (1).

L'insigne du C. T. C. est une petite roue, ornée, se fermant à charnière sur une seconde roue de même diamètre: entre les roues on insère un jeton qui est une pièce d'identité pour le cycliste. Ce dispositif est très pratique: il dispense de la carte d'identité qu'on oublie chez soi et qui s'use très vite.

Le C. E. F. renferme parmi ses membres des hommes éminents: le président est M. W. Rendall Burnett et nous notons parmi les conservateurs du fonds général de réserve le professeur Everett, de Belfast.

La Société va publier, en trois volumes, un guide complet du cycliste en Angleterre, le premier, comprenant le sud de l'Angleterre, du Kent au Cornwall inclusivement, vient de paraître. C'est une lacune importante qu'elle comblera. Les seuls ouvrages qu'on

(1) Voici les prix nets moyens en province, dans les *Quarters*: Premier déjeuner: pain, beurre, côtelette, tranche de viande, etc., poisson ou œufs au jambon, avec thé, café ou cacao, 1 fr. 85. Même prix pour le deuxième déjeuner ou le souper composé de viandes froides, pommes de terre, pain et beurre ou fromage. Le dîner composé de viande froide ou chaude, deux légumes, pain, plats sucrés (en général excellents) ou fromage, coûte 2 fr. 50. Une chambre à un lit pour une personne, coûte 1 fr. 85; pour deux personnes 2 fr. 50; deux chambres à coucher, 3 fr. 10. Le thé est en général trop fort, le café n'est pas fin, mais on peut toujours se procurer pour 60 centimes une bouteille d'excellent *pale ale*.

possède sur les routes anglaises sont le *Paterson's Road*, continué par Edward Mogg, dont les éditions sont nombreuses, et une petite compilation *The bicycle road book*, de Charles Spencer (1880). On trouve partout de bonnes cartes, publiées entre autres, par Bacon, de Londres.

Outre le C. T. C. et le N. C. U., il y a comme en France, nombre de Sociétés cyclistes de moindre importance. Une des plus intéressantes est la section compétente du *Polytechnic Club*, vaste association soutenue par un philanthrope chrétien qui offre à ses membres des cours sur tous les sujets, depuis le calcul intégral jusqu'au *foot bal* et la photographie (ce dernier cours professé par une dame), un local confortable, une bibliothèque (beaucoup de romans où vont puiser en commun jeunes garçons et jeunes filles, enfin divers autres avantages.

La grande puissance industrielle de l'Angleterre tient à la supériorité de son outillage, à la hardiesse et à la grandeur de ses capitaux ainsi qu'à l'énormité de ses débouchés. Il n'y a rien à dire de nouveau sur les grandes marques anglaises qui sont bien connues en France. Il est à noter toutefois que le prix des machines de premier ordre n'a pas subi ici les mêmes réductions que cette année en France: une machine de première marque coûte 600 francs, toutes réductions faites. On peut avoir pour 300 francs, une machine moyenne et pour 175 francs des instruments inférieurs. Comme en France, le nombre des petits fabricants qui font bien est considérable. Le cyclisme a gagné l'armée, les postes, les télégraphes: l'armée compte des volontaires cyclistes qui font tous les ans, fusil au dos, une course de 100 milles.

Les faits importants qui intéressent le cyclisme en Angleterre et ailleurs sont résumés chaque année dans une publication de Henri Sturmer: *The Cyclist fear-Book* (Londres, *Iliffe and son*, 1 shilling).

Peut-être que ces lignes exciteront quelque confrère à passer la Manche. Les antipathies sont beaucoup faites d'ignorances. Il semble que des cordialités nombreuses, établies au grand air, entre gens des deux grands pays, contribueraient à l'entente réciproque autrement que les congrès périodiques de quelques vieux messieurs et parviendraient à faire le vide autour d'indignations trop souvent intéressées.

Londres, septembre.

S. DE B.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Le Tribunal Supérieur, par jugement du vingt-sept décembre courant, a reporté et fixé définitivement au 1^{er} janvier 1895, l'ouverture de la faillite du sieur Ernest Bianchi, loueur de voitures, demeurant à Monaco, déclarée par autre jugement du 26 novembre précédent.

Monaco, le 28 décembre 1895.

Pour extrait conforme: Pour le Greffier en Chef: A. Cioco, C.-G.

IL A ÉTÉ PERDU le 24 courant dans les environs de Monte Carlo, UNE BROCHÉ EN PIERRES FINES (un Tréfle).

Prière de la rapporter au Bureau du Journal, contre forte récompense.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées 23 du au 29 décembre 1895

CANNES, yacht à voiles, *Aranella*, allemand, c. Lastrète, passag.
ID. yacht à vapeur, *Fée*, c. Salamite, id.
ID. yacht à vapeur, *White Lady*, anglais, c. Jones, id.
SAN REMO, yacht à vapeur, *Eros*, fr., c. Dejoie, id.

Départs du 23 au 29 décembre

NICE, yacht à vap. *Eros*, fr., c. Dejoie, passagers
CANNES, yacht à vapeur, *Fée*, allemand, Salamite, id.
ID. b. *Louis-Clara*, fr., c. Richard, sur lest.

GRAND BAZAR MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles: Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BRASSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

APPAREILS A GAZ

MAISON SCAGLIA

7, Rue de la Turbie, Condamine

FOURNEAUX à GAZ et APPAREILS pour ÉCLAIRAGE et CHAUFFAGE
VENTE et LOCATION à des PRIX TRÈS MODÉRÉS

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

A VENDRE

en l'audience des Criées du Tribunal Civil de Nice, au Palais de Justice, le mercredi huit janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, après surenchère du sixième.

UN GRAND TERRAIN A BATIR

situé à Nice, boulevard Victor-Hugo, rue Meyerbeer et rue Cotta et d'une contenance de 3,638 mètres carrés.

Mise à prix: 171,000 francs

S'adresser pour les renseignements: 1° à M^e SAUVAN, avoué à Nice, 10, rue Garnier; 2° à M^e GUYOT-SIONNEST, avoué à Paris, 12, rue Vivienne; 3° à M^e ALBINI, notaire à Menton; 4° à M. MERCENT, rue Lépante, 38, à Nice.

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	23	755.1	754.9	754.	753.9	754.3	11.2	12.6	12.5	11.5				11.2	82
24	754.7	755.	753.2	753.	751.	10.5	10.5	10.1	10.1	10.5	87	id.	Couvert, pluie		
25	751.9	752.9	752.1	752.1	752.	10.8	12.3	13.	11.8	11.2	79	S O faible	Couvert		
26	756.	757.1	756.	754.9	755.6	10.1	12.8	12.2	10.5	10.6	84	Calme	Beau		
27	760.2	761.	761.7	762.1	764.	11.2	12.3	12.5	11.9	10.9	76	S O faible	Beau, nuageux		
28	766.	765.3	764.9	761.2	761.9	11.1	13.5	12.3	11.7	10.7	71	id.	Beau		
29	761.8	760.4	760.	759.	758.9	10.2	12.6	11.4	10.9	9.8	87	S E faible	Couvert, pluie		
DATES		23	24	25	26	27	28	29							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	13.2	11.3	13.2	13.	13.	13.5	12.6					Pluie tombée: 17 ^{mm}	
		Minima	10.2	10.	10.1	9.9	10.7	10.7	8.8						